

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2016

---

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CD548

présenté par

Mme Abeille, M. François-Michel Lambert et M. Alauzet

-----

### ARTICLE 33

À la fin de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« dans un espace naturel, agricole ou forestier ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il serait opportun que les obligations réelles environnementales puissent également s'appliquer dans des espaces urbains où aujourd'hui nombre d'initiatives se multiplient pour « remettre de la nature » en ville (potagers urbains, ruchers, coulée verte ....). La rédaction actuelle limiterait inutilement cette mesure aux uniques espaces naturels, agricoles ou forestiers.